



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

LE **PASS** **SPORT**

POUR LES ASSOCIATIONS

1jeune1solution.gouv.fr

La pratique d'une
activité sportive
régulière est essentielle
pour la santé et le
bien-être des enfants.

C'est pourquoi
l'État met en place
le Pass'Sport pour
favoriser l'inscription
de 5,4 millions
d'enfants dans une
association sportive à
la rentrée scolaire 2021.

Ce dispositif vient
ainsi soutenir les
associations sportives
en sortie de crise
sanitaire.



Credit photo : Monkeybusinessimages / iStock

ORGANISATION EN HAUTE-GARONNE



Le Pass'Sport, qu'est-ce que c'est ?

C'est une aide financière pour la famille qui inscrit son enfant dans un club sportif.



Le Pass'Sport, c'est pour qui ?

Les enfants éligibles doivent être âgés de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 et bénéficiaire d'une des allocations suivantes :

- L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)
- L'Allocation de l'Education de l'Enfance Handicapée (AEEH)
- L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)



Le Pass'Sport, comment ça marche ?

La famille présente, au club de son choix, le courrier reçu de la CAF, ou le courrier du ministère, témoignant de son éligibilité. La **réduction** immédiate de 50 € est appliquée par le club **dès l'inscription** de son enfant **entre le 1er juillet et le 30 novembre 2021**.

PROCÉDURE POUR LES ASSOCIATIONS

La demande de subvention est à faire sur le 'Compte asso'

1/ Accéder au 'compte Asso' pour ajuster l'identité du club pour le Pass'sport, puis :

- a/ Aller sur l'onglet 'saisir une subvention'
- b/ Cliquer sur « voir les informations administratives de l'asso »
- c/ Aller dans 'identité' puis 'autre identité'
- d/ Cocher la case 'structure volontaire au dispositif Pass'Sport'
- e/ Cliquer sur le rond vert à droite pour enregistrer

2/ Revenir au menu d'accès au compte asso (via retour en arrière) et effectuer une demande de subvention.

- Dans le 'nom du dispositif' choisir 'Pass'Sport' (dernière ligne du menu déroulant)
- Dans le 'nom du niveau' choisir « Régional ».
- Compléter ce formulaire avec les informations demandées des jeunes éligibles au dispositif Pass'Sport (nom, prénom, etc ...)

3/ Les services DRAJES/SDJES recevront ces demandes et après instruction, transmettront les montants de paiement au CDOS 31.

Pour chaque enfant, l'association, conserve une copie de la lettre de la CAF (relative à la rentrée 2021) ou du courrier du ministère justifiant de l'éligibilité au Pass'Sport.

le CDOS 31 procèdera au virement de la somme correspondante vers chaque association.

Des vérifications de l'éligibilité seront effectuées en amont du virement

Contacts :

CDOS 31 :	contact@cdos31.org	05 62 24 18 03
Norbert ENDTZ :	norbert.endtz@cdos31.org	05 62 24 18 32
SDJES 31 :	sdjes31@ac-toulouse.fr	05 36 25 86 37 06 70 86 36 47